

Evénements du mouvement d'un vol

Hier mercredi, vers dix heures du matin, Mlle Dumortier, marchande de lingerie, Grande Rue, 264, se trouvait dans sa cuisine quand elle entendit résonner le timbre avertisseur placé à la porte d'entrée du magasin.

Elle s'y rendit aussitôt et trouva un individu occupé fort tranquillement à fouiller le tiroir du comptoir.

A la vue de la marchande, le quidam se enfuit, mais Mlle Dumortier le suivit dans la rue en criant : « Au voleur ! Arrêtez-le ! »

Un garçon brasseur, M. Joseph Moutard, livrait de la bière dans un estaminet voisin au numéro 262. Il s'élança à la poursuite du personnage qui avait vu fuir par la rue de la Conférence.

Le voleur prenant de l'avance, M. Moutard hâta le chasseur d'un automobiliste qui passait fort à propos, lui expliqua en deux mots ce dont il s'agissait et prit place sur le siège.

Bientôt le fuyard était rejoint et amené en auto au commissariat de police du 5e arrondissement.

Interrogé par M. Benet, commissaire, le voleur déclara s'appeler Alphonse Duquenne, être âgé de vingt ans, et habiter rue Monge, 94. Il reconnut être entré chez le mercier pour voler.

C'est un repris de justice, sorti depuis quinze mois d'une maison de correction. Il a de nombreux méfaits à son actif.

Il est arrêté à Lille, où il était l'auteur d'un vol d'une montre en or de dame et d'une somme de six francs commis le 2 juin dans les circonstances peu banales que nous avons relatées, chez M. Théodore Averbek, gazier, Grande-Rue, 133. Il a remis à un cabaretier de la rue des Longues Haies, avec mission de s'engager au Mont-Dié, la montre saccagée chez le gazier.

En outre, on a trouvé sur lui un portefeuille en chagrin noir contenant une croix en argent, cinq médailles pieuses, dont une du jubilé de Pie X, et un timbre d'un sou. C'est encore certainement le produit d'un vol.

Le jeune voleur sera conduit à Lille aujourd'hui.

Comment arrivent les accidents

Toute une série d'accidents se sont produits hier que nous relatons ci-dessous :

CHUTE DANS UNE GAVE

Un manoeuvre de maron, Alphonse Donavaire, demeurant rue de Babylone, 35 et travaillant pour le compte de M. Alphonse Delfosse-Briffart, entrepreneur rue du Tilleul, 37, était occupé dans une maison en construction, rue Dupuy-de-Lôme.

Il est tombé dans la cave en passant sur des madriers et s'est blessé sérieusement au mollet et pied gauche.

M. le docteur Dupré qui l'a soigné, lui a prescrit 15 jours de repos.

LA MAIN DANS UN ENGRENAJE

Jeanne Chateauroux, ouvrière chez Alph. Meliez, retardeur, rue de Naples et demeurant rue de Mouvaux, cour Sim, ramassait une bobine tombée quand elle eut la main gauche prise dans un engrenage.

Sept semaines de repos ont été prescrites à l'ouvrière par M. le docteur Leppers.

SES CAMARADES

M. Henri Stéphanne, demeurant rue de la Tourte, 37, occupé à la teinturerie Liénard, remarquant que deux de ses camarades de travail allaient être brûlés se précipita pour éviter l'accident et se luxa le poignet gauche.

Il a reçu les soins de M. le docteur Dupré qui lui a prescrit 15 jours de repos.

DEUX DOIGTS EN MOINS

A la Société anonyme de peignage, rue d'Alger, un dégraisseur, Louis Fourmanor, 24 ans, demeurant rue Jean-Bart, cour Delbecq, à Wattrelos, a eu au cours de son travail la main droite prise dans une cardé, entre la garniture du tambour et l'arbre transversal de commande d'un peigne.

La main a été déchaînée et l'amputation de l'index et du médius devra être pratiquée.

EN TOMBANT

Un chauffeur de l'établissement Motte, rue des Longues-Haies, Donat Sison, 29 ans, demeurant rue des Fossés, impasse Ingouville, est tombé dans la cour de l'usine et, dans sa chute, s'est fracturé le tibia droit.

M. le docteur Harlet lui a donné des soins. Le chauffeur devra subir une incapacité de travail de deux mois.

ENTRE CAR ET CAMION

Un accident qui, à occasion de dégâts matériels importants s'est produit hier mercredi, à une heure et demie de l'après-midi, à l'angle des rues de l'Alouette et de l'Espérance.

Un car K, venant de la Gare, est entré en collision avec une voiture de déménagements de la maison Vortex-Lauwers.

Le lourd véhicule a été fortement endommagé. Quant au tramway, il a eu son avant complètement défoncé.

ARRESTATION D'UNE ENTOLEUSE

Les agents du Service de la Sûreté ont arrêté mercredi matin la nommée Sophie Coquelet, 40 ans, marchande d'amour, rue Ste-Elisabeth, 19.

Sophie Coquelet est inculpée d'avoir enté samedi soir un brigadier Amédée Balceon, demeurant à Mons-en-Barœul.

Après avoir été interrogée par M. Appert, commissaire de police du 3me arrondissement, elle a été remise en liberté, le flagrant délit n'existant plus.

Ajoutons qu'elle n'est énergiquement.

COMITE DES FÊTES DU CENTRE

Le Comité des Fêtes du Centre, rues Pelletier et du Collège se réunira aujourd'hui jeudi 2 juillet à 8 heures du soir à l'Estaminet Mallesse, rue Pierre-Motte, 19.

A l'ordre du jour figurent : le compte-rendu de la situation morale et financière, la discussion du programme et des projets divers.

AUX OUVRIERS FLEURS

Une assemblée générale des ouvriers et ouvrières des filatures de laines peignées de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal aura lieu en séance du Syndicat Textile à la Paix n° 73, boulevard de Belfort, ce soir jeudi à 7 heures et demie.

Ordre du jour : Communication du Syndicat.

FUNÉRAILLES CIVILES

Funérailles jeudi, à 4 heures de l'après-midi, auront lieu les funérailles civiles du citoyen Jules Boudin, caillier, décédé à Roubaix dans sa 56e année.

Assemblée à la maison mortuaire rue Bernart, 24.

LA COUR D'APPEL A RENDU TROIS ARRÊTS CONCERNANT DES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

Trois graves accidents d'automobiles survenus à Lille, à Loos et à Combrès viennent de faire l'objet d'arrêts de la Cour d'appel de Douai.

44.000 FRANCS POUR UN ŒIL CREVÉ

Nos lecteurs se souviennent de la terrible collision d'automobiles qui se produisit le 29 juillet 1912, sur le Nouveau-Boulevard de Lille à Roubaix.

L'une des voitures était conduite par M. Jules Hermin, chauffeur au service de Mme Reboux, de Roubaix ; l'autre, par M. Jean Dubar, alors garagiste à Roubaix.

L'accident eut pour résultat que M. Hermin fut blessé à la tête et à la nuque, et qu'il fut condamné à 400 francs d'amende ; M. Dubar à 300 francs. Le Tribunal correctionnel de Lille accorda en outre, le 31 mai 1913, 6.000 francs à Mme veuve Baudin, une provision de 5.000 francs à M. Prus et ordonna une expertise en ce qui concerne M. Prus. Il déclara en outre Mme Reboux civilement responsable pour M. Hermin.

Poursuivi pour homicide involontaire et blessures par imprudence, M. Hermin fut condamné à 400 francs d'amende ; M. Dubar à 300 francs. Le Tribunal correctionnel de Lille accorda en outre, le 31 mai 1913, 6.000 francs à Mme veuve Baudin, une provision de 5.000 francs à M. Prus et ordonna une expertise en ce qui concerne M. Prus. Il déclara en outre Mme Reboux civilement responsable pour M. Hermin.

Le 7 mai 1914, le même Tribunal, sur le rapport de l'expert, accorda à M. Prus 55.000 francs de dommages-intérêts dont 9/10e devant être payés par M. Hermin et 1/10e par M. Dubar. En outre il supprima la solidarité entre MM. Hermin et Dubar.

Sur appel de M. Prus, l'affaire est venue devant la chambre correctionnelle de la Cour de Douai qui, après plaidoiries de la partie civile qui réclamait 80.000 francs et de la défense, a rendu son arrêt.

La Cour a réduit à 25 pour cent la réduction de la valeur professionnelle de M. Prus et à 5.000 francs la moyenne des bénéfices de ce dernier ; elle a confirmé le chiffre de 8.536 francs 35 fixé par les premiers juges pour le préjudice matériel subi et a fixé à 6.000 francs l'indemnité à payer pour le préjudice résultant des souffrances subies et de la diminution de la valeur physique et esthétique.

Elle a fixé à 44.171 francs le total des dommages-intérêts dont 9/10e incombent à M. Hermin et à Mme Reboux, civilement responsable, et 1/10e à M. Dubar.

SUITE TRIBUNAL CORRECTIONNEL 100 FRANCS D'AMENDE POUR AVOIR EGRESÉ UN ENFANT

Le 22 janvier dernier, un encombrement de voitures s'était produit en face de la mairie de Loos. Survint une automobile conduite par le chauffeur Octave Héry, au service de M. Guillaume Gidou. Le jeune Victor Prégérmain traversant la chaussée au même moment fut renversé par la voiture et relevé avec des fractures du bassin, de la clavicule droite et des contusions multiples.

Prégérmain devant le tribunal correctionnel de Lille pour blessures par imprudence Héry fut condamné à 15 jours de prison avec sursis et au versement d'une provision de 3.000 francs à la victime qui s'était portée partie civile. M. Pidoir fut déclaré civilement responsable. Il fit appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Douai qui a confirmé que M. Héry avait commis une imprudence mais que cette imprudence devait être atténuée par celle de la victime.

En conséquence elle a réduit à 100 francs d'amende la peine prononcée contre M. Héry et à 1500 francs la provision allouée à M. Prégérmain. La Cour a maintenu l'expertise ordonnée.

ACQUITTE POUR AVOIR TUÉ UN HOMME

Le comte d'Hespeel, 37 ans, constructeur d'automobiles à Prémesses, a comparu devant la Cour d'appel de Douai sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

Le 9 février, revenant en automobile de Lomprey et se dirigeant vers Prémesses, le comte d'Hespeel renversa avec son automobile un journalier, M. Venant qui fut tué sur le coup.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Lille, le comte d'Hespeel fut condamné à trois mois de prison et à 600 francs d'amende. Il fit appel de ce jugement et la Cour réformant le jugement du tribunal de Lille a acquitté purement et simplement le comte d'Hespeel.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Mlle Estelle Leveugle, secrétaire de la section roubaissienne de l'Union des Femmes de France (Croix-Rouge Française), trésorière du comité de l'Association amicale des anciennes élèves de l'Institut Sévigné, vient de recevoir la médaille d'honneur de la Société Nationale d'Encouragement au Bien.

ALLONS NAGER!

Les écoles de natation du quai de Gand et de la rue Turgot seront ouvertes au public à partir du 5 courant.

Bonne nouvelle pour ceux que la température sévère gêne.

COMMUNIQUÉS

ASSOCIATION REGIONALE DES COMPTABLES.

La prochaine assemblée générale sera donnée demain vendredi 3 juillet, au siège social, 10, rue Neuve, Café Belle-Vue, à 8 heures et demie très précises, par M. Buffet, avocat, qui traitera la suite de son sujet sur les sociétés.

A l'issue de la conférence, une communication importante sera faite concernant la fête d'été. La perception des cotisations se fera, à partir de ce jour, et le Comité compte sur la présence et l'exactitude de tous les membres de l'Association.

CELEBRE ORPHEONIQUE. — LES XL DE ROUBAIX.

Ce soir jeudi, à 8 heures, répétition partielle, pour les quatre parties.

A 19 heures trois quarts, réunion de commission.

Ordre du jour : Concerts des 15 et 16 août, à Malines et à Anvers.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 1er juillet 1914

Naisances. — Joseph Fluzguez, rue de la Barbe d'Or, cour Théry 2. — Robert Eloy, rue Neuve, 29. — Arthur Arnould, rue Marie-Séjour, maison Gabry, 14. — André Copelans, place du Fils, cour Benussart. — Jacques D'Hermies, rue des Vosges, 25. — Gabrielle Lebevre, rue de Mouvaux, cour Sion, 10. — Marie Bossuyt, boulevard de Cambrai.

Décès. — Jules Baudin, 63 ans, rue de Saint-Amant, 41. — Henri Vandemercure, 82 ans, rue de Lille, 36. — Honoré Lefebvre, 92 ans, rue de Wasquehal, 21.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Mettez-vous des initiations. N° 135. V. VAISSIER

DANS LA VITICULTURE

Hier matin, Hoville venant de la messe, a été renversé par un camion chargé de balles de laine, lorsqu'il se trouvait sur le trottoir. Le camion a été arrêté par un autre camion qui se trouvait à proximité. Le chauffeur du camion qui a causé l'accident a été arrêté et conduit au commissariat de police.

EXTRAIT DE JUGEMENT

Hier matin, rue de Menin, les agents de sûreté Leman et Scritte ont arrêté en vertu d'un extrait de jugement de la Cour d'appel de Douai le condamné à 12 jours de prison et 500 francs d'amende pour fraude en matière de douane le nommé Planckaert Henri, né à Tourcoing le 8 juin 1886 et demeurant dans cette ville, rue Saint-Roch, 7.

FÊTE NATIONALE

Les pâtisseries et boulangeries françaises et étrangères habitant à Tourcoing, qui ont déposé leur contribution à la Ville de Tourcoing, ont été invités à déposer au Bureau des Ecoles, mairie de Tourcoing, le samedi 4 juillet avant 4 heures de l'après-midi, deux brochures du poids moyen de 95 à 100 grammes, à titre d'offrandes.

DANS LA POLICE

M. Albert Desombes, est nommé brigadier contrôleur en remplacement de M. Rich nommé inspecteur.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Mardi soir, le personnel de la police était réuni en séance de conseil municipal. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Cette occasion, une soirée récréative avait été organisée par le personnel de la police. Le sous-brigadier Jules Allard prenait sa retraite.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine Gopin, 30 ans, tissuse, entra à l'estaminet Laïc. Elle y fut suivie par Mèreuse Emilie, ouvrière peintre, son ami, qui l'insulta et lui porta des coups de poing. Dans la rue, le brutal personnage continua à frapper son amie qui est dans une position intéressante.

Dimanche, la même scène recommença et de plus les coups furent plus nombreux. La demoiselle Gopin, qui était venue au secours de sa fille, plainte a été portée contre Mèreuse.

WASQUEHAL

UN BRUTAL. — Revenant de son travail samedi soir, la Tenoselle Honorine